

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 10.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix octobre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Serge KURT donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 octobre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 octobre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **10. Versement d'une participation financière en cas de conventionnement ANAH de logements**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 3 avec procuration

Il est établi que compte tenu des faibles disponibilités foncières dans la commune, la mobilisation du parc privé constitue un levier primordial pour répondre aux obligations de créations de logements sociaux fixés par la loi SRU.

L'incitation pour les propriétaires de logements à conventionner avec l'ANAH pourrait faire baisser le nombre de logements sociaux manquants, sans augmenter le nombre de résidences principales qui entre dans le calcul de l'Etat pour mesurer le nombre de logements sociaux manquants.

Dans le cadre du contrat de mixité sociale signé avec l'Etat et l'Eurométropole de Strasbourg, la commune de Mundolsheim a pris l'engagement d'étudier la possibilité de venir abonder les aides mises en place par l'Eurométropole de Strasbourg en faveur du conventionnement ANAH du parc privé.

Par ailleurs, la commune de Mundolsheim compte une vingtaine de logements vacants qui ne sont pas remis en location.

Les raisons de cette vacance peuvent être multiples : coût des travaux pour pouvoir mettre en location, méconnaissance du marché et des locataires susceptibles d'être intéressés, crainte des impayés de loyer, gestion, démarches administratives trop lourdes, difficultés familiales, etc.

La remise sur le marché de ces logements et leur conventionnement ANAH constituerait une offre de logements locatifs aidés supplémentaires.

De plus, ces participations versées en année N sont déductibles des pénalités SRU en année N+2.

L'Eurométropole propose à ce jour les aides suivantes aux propriétaires de logements :

- 2 000 à 3 500 € en cas de conventionnement avec un locataire éligible,
- Auxquels s'ajoute un bonus de 2 000 € en cas de remise en location d'un logement vacant depuis au moins 24 mois.

L'instruction des dossiers s'appuiera sur celle réalisée par les services de l'Eurométropole, qui les transmettront aux services de la commune pour inscription des crédits au budget, prise de contact avec le propriétaire, et mise en paiement des aides.

Une convention précisera le circuit de transmission entre les collectivités, afin de répondre aux objectifs de protection des données personnelles (RGPD).

Mme le Maire propose au conseil municipal de soutenir les propriétaires qui souhaiteraient faire conventionner leurs logements en versant une subvention équivalente au dispositif porté par l'Eurométropole en matière de conventionnement ANAH, avec ou sans travaux, et de prime de remise sur le marché d'un logement vacant, selon les mêmes critères.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer selon les mêmes critères et modalités que l'Eurométropole de Strasbourg (délibération de juin 2024) :

- une subvention de 2 000 à 3 500 € en cas de conventionnement ANAH avec un locataire éligible (avec ou sans travaux),
- A laquelle s'ajoutera un bonus de 2 000 € si le logement conventionné était vacant depuis au moins 24 mois.

AUTORISE Mme le Maire ou son.sa représentant.e à signer tout document afférent à cette délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Par 24 voix Pour**

**3 Abstentions : Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT**

Mundolsheim, le 21 octobre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI